Nations Unies

S/PV.7274



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7274e séance

Mercredi 8 octobre 2014, à 10 heures

New York

Président :	Mme Perceval	(Argentine)
Membres :	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Zhao Yong
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	Mme Jakubonė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Rwanda	M. Gasana
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2014/692)

14-55965 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Remerciements au Président sortant

La Présidente (*parle en espagnol*) : Étant donné qu'il s'agit de la première séance du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre 2014, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. Mme Samantha Power, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont elle a présidé le Conseil pendant le mois de septembre.Je suis certaine de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadrice Power ainsi qu'à son équipe, pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2014/692)

La Présidente (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale de la République du Mali, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Bamako.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Ladsous, qui participe lui aussi à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Bamako.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/692, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner cette occasion de présenter un exposé au Conseil de sécurité depuis Bamako, où je suis arrivé avant-hier pour, dans de bien tristes circonstances, assister à la cérémonie funèbre à la mémoire de nos neuf Casques bleus nigériens lâchement assassinés dans une embuscade. Cela a été l'occasion pour moi, évidemment, de marquer notre solidarité, la solidarité de l'ensemble des Nations Unies, du Siège, et bien entendu du Secrétaire général, avec tous nos collègues qui ont fait le sacrifice suprême et travaillé avec dévouement pour la Mission. Et j'ajoute qu'hier soir encore, il y a eu une attaque au mortier contre notre base, à Kidal, qui a fait un mort, un Casque bleu sénégalais, et en a grièvement blessé un autre.

Tout cela intervient à un moment où le Conseil de sécurité a exprimé le désir de refaire le point sur la situation au Mali, sur l'état d'avancement du processus politique, sur les circonstances actuelles, qui font évidemment du tort sur le plan de la sécurité.

Pour commencer par le processus politique, je crois qu'il est clair que nous entrons dans une phase importante, qui va être certainement délicate, mais qui est en tout cas importante, puisque c'est dans 10 jours que vont reprendre les consultations et le dialogue intermalien à A1ger, avec la facilitation de l'Algérie, dont il faut, je crois, saluer le rôle extrêmement actif et effectif. D'un côté, il faut bien le reconnaître, les progrès ont été lents. Les parties sont toujours en train de camper sur des positions de principe et il faut donc, évidemment, du côté du Gouvernement comme du côté des groupes armés, que l'on fasse des efforts véritables et crédibles pour trouver un compromis, dans la bonne volonté réciproque et la créativité.

Je suis heureux de dire que le Président Ibrahim Boubacar Keita, que j'ai rencontré hier après-midi à Bamako, m'a assuré que sa priorité absolue, sa priorité numéro un, était le processus politique. Il a ajouté, ce qui est intéressant, que, à la différence des crises précédentes qu'avait traversées le Mali, celle-ci bénéficiait pour la première fois d'un engagement très important de la communauté internationale. Et par conséquent, je pense que les principes sont connus, les principes sont : un Mali uni, un Mali républicain, un Mali laïc. Et je crois que c'est cette position que le Conseil de sécurité avait entérinée en son temps, avait réaffirmée. Je pense aussi que les membres se rappellent tous la très importante réunion de haut niveau sur le Sahel qui s'est tenue en présence du Président Keita à New York il y a 10 jours

et qui a été l'occasion pour l'ensemble des représentants de la communauté internationale présents de réaffirmer leur attachement à ces principes.

En conséquence, il faut former le vœu que les questions de principe seront traitées, comme les autres – là aussi, le Ministre des affaires étrangères me permettra de citer son président, dans une formule qui m'a frappé par sa force : « non au fédéralisme, oui à la régionalisation ». Je crois qu'il faut bien comprendre tout ce qu'il peut y avoir derrière cette notion de régionalisation : il s'agit de gouvernance effective et impartiale, d'état de droit effectif; il s'agit d'accès aux services de bases; il s'agit de perspectives économiques; il s'agit aussi – c'est important – de reconnaissance des identités sociales et culturelles, et cela sur l'ensemble du territoire malien. Par conséquent, tout un processus d'appropriation va se poursuivre et je forme le vœu que tout cela se passe à la fois de manière raisonnée, donc avec une certaine prudence, mais également sans perdre de temps, car il est important qu'un accord se fasse jour, qu'il permette, en particulier – et ça me fournit une transition vers les problèmes liés à la sécurité – une transition vers le traitement du problème du retour consensuel de l'autorité de l'État malien dans tout le nord. C'est l'une des considérations qui ont dicté les choix du Conseil de sécurité en leur temps : le retour à l'intégrité, à la souveraineté entière du Mali sur l'ensemble de son territoire.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je voudrais maintenant aborder les questions de sécurité. Il est vrai que la situation est actuellement préoccupante. Je voudrais faire simplement deux remarques. Premièrement, le nombre des victimes au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) est probablement le plus élevé enregistré dernièrement dans des opérations de maintien de la paix. À la date d'aujourd'hui, pas moins de 31 soldats de la paix ont été tués dans l'accomplissement de leur devoir en à peine plus de 15 mois et 66 ont été blessés, certains gravement. Je dois dire que les attaques se sont sensiblement multipliées au cours des trois derniers mois. Hier, les Casques bleus sénégalais; il y a cinq jours, neuf soldats nigériens; et, ne l'oublions pas, la semaine précédente, un grand nombre de Casques bleus tchadiens et burkinabé. Il y a évidemment de quoi s'inquiéter.

Il me semble que nous avons affaire à la combinaison de plusieurs facteurs. Le premier tient à la réduction des effectifs de l'opération française Serval dans le nord du Mali. Le deuxième, bien sûr, consiste dans la quasi-disparition des forces de sécurité maliennes, en particulier l'armée, de nombreux endroits du nord. Il s'ensuit une situation où, de fait, la MINUSMA est le principale présence étrangère internationale sur place. Il va sans dire que cela fait de nous une cible pour tous ces fauteurs de troubles – extrémistes, djihadistes et trafiquants – qui voudraient avoir le terrain pour eux seuls afin d'être en mesure de poursuivre leurs activités infâmes. En effet, et c'est mon deuxième point, nous n'opérons plus dans des conditions de maintien de la paix. Il nous incombe par conséquent de prendre un certain de nombre de mesures pour contrer de telles menaces asymétriques.

Si vous me le permettez, Madame la Présidente, je ferai une présentation plus détaillée, durant les consultations qui suivront, de tout ce que nous avons entrepris et faisons pour remédier à la situation. Je me contenterai de dire à ce stade que nous travaillons très activement à des mesures destinées à renforcer la protection de nos bases et de nos camps, ainsi que celle de notre matériel et de notre personnel. Nous sommes très actifs dans le domaine du déminage et de la neutralisation des engins explosifs, car nous devons faire face à des menaces de tout ordre, y compris les tirs aveugles de roquettes guidées, les tirs de mortier, comme hier à Kidal, les attentats-suicides, les embuscades, etc. Bien sûr, il nous faut également traiter le problème des mines et des engins explosifs improvisés qui, à mesure que le temps passe, gagnent sans cesse en sophistication.

Nous accomplissons un certain nombre de tâches et continuerons de le faire en vue de contrer ces risques. Nous traitons aussi la question de la rotation des effectifs dans le nord. Pour résumer, nous faisons tout notre possible pour aider nos collègues, tandis que les équipes d'appui à la Mission, dans le même temps, font tout ce qu'elles peuvent pour accélérer la construction des bases et des camps malgré les menaces considérables qu'elles rencontrent sur le plan logistique.

En conclusion, nous essayons également de faire passer le message que nous avons besoin de l'appui de toute la population du nord du Mali. Nous avons besoin du soutien des groupes armés qui devraient être à même de mieux nous informer de ce qui se passe sur le terrain. Nous avons besoin de l'aide des pays voisins qui connaissent des gens et certains de ces groupes et peuvent aussi relayer l'appel à soutenir la MINUSMA car, au bout du compte, nous ne pouvons

pas affronter la menace à nous seuls. Nous avons besoin de la participation et de l'appui de toutes les parties au processus de paix au Mali. Nous avons besoin du concours des groupes armés alliés dans les zones qu'ils contrôlent. Les groupes armés devraient en fait agir conformément à la Déclaration d'Alger dans laquelle ils ont condamné les actes de terrorisme et se sont engagés à prendre des mesures afin de prévenir et de contrer de tels agissements.

Enfin, chacun doit exercer toute son influence et jouer dans toute la mesure possible le rôle qui peut être le sien pour faire entendre et appliquer le principe selon lequel la MINUSMA n'est pas et ne saurait être une cible. Je m'arrêterai là.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale de la République du Mali.

M. Diop (Mali) : Je voudrais tout d'abord dire le bonheur que je ressens de voir un pays ami comme l'Argentine présider le Conseil de sécurité en ce mois d'octobre. J'aimerais ensuite adresser mes vives félicitations aux États-Unis d'Amérique pour leur mémorable présidence du mois dernier, au cours de laquelle deux activités majeures ont été organisées : la réunion au sommet du Conseil de sécurité sur les combattants terroristes étrangers (voir S/PV.7272), mais aussi la séance d'urgence sur la fièvre Ebola (voir S/PV.7268).

C'est avec un réel plaisir que le Mali accueille le premier rapport du Secrétaire général sur la situation dans notre pays (S/2014/692), au titre de la résolution 2164 (2014). Le Gouvernement malien souscrit entièrement aux observations faites par le Secrétaire général, et je souhaiterais particulièrement attirer l'attention sur le paragraphe 46 du rapport sous examen qui souligne la chose ci-après. Je voudrais, avec votre permission, Madame la Présidente, citer textuellement le contenu du rapport, qui reflète entièrement le point de vue de notre gouvernement :

> « Les pourparlers en cours à Alger sont une occasion à ne pas manquer d'apporter une solution durable à la crise que traverse 1e Mali depuis peu. Tous les groupes armés présents au Mali devraient mettre fin immédiatement aux hostilités et donner la priorité aux préparatifs en vue du cantonnement de leurs unités, que prévoit l'accord préliminaire, pour montrer leur attachement à la paix et à la sécurité et créer la confiance pendant la durée des pourparlers. En outre, toutes les parties devraient reconnaitre la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'État malien. J'encourage toutes les parties à négocier de bonne foi, et dans un esprit d'ouverture, de façon à régler toutes les questions en suspens. J'invite aussi toutes les parties à condamner fermement, rejeter et combattre activement les actes de terrorisme, sachant qu'ils sont criminels et injustifiables, quels que soient leur motivation, leurs auteurs et l'endroit où le moment où ils sont commis » (*S/2014/692, par. 46*).

Je voudrais au passage remercier infiniment le Secrétaire général pour ces remarquables observations et dire que c'est là le genre de message dont j'ai besoin personnellement à Alger en ma qualité de négociateur en chef de l'équipe gouvernementale. C'est cela aussi que le Président de la République du Mali, S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, a déclaré en d'autres termes le 24 septembre 2014, respectivement à la tribune de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale (voir A/69/PV.15) et à la réunion de haut niveau sur le Mali qu'il a eu le bonheur de coprésider avec le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon.

Qu'il me soit à présent permis de faire, à mon tour, quatre remarques relatives au rapport dont nous sommes saisis.

La première remarque est que le Mali a constamment honoré ses engagements et répondu aux résolutions pertinentes de l'ONU ainsi qu'aux appels à la paix et à l'implication de la communauté internationale en engageant formellement, le 16 juillet à Alger, les pourparlers intermaliens sans exclusive. En outre, et pour donner au processus d'Alger le plus de crédit possible, les communautés du nord et les organisations de la société civile ont été associées aux pourparlers et ont été entendues par toutes les parties, y compris par l'équipe de médiateurs. Il est évident qu'au cours de ces négociations, le Gouvernement malien a rejeté catégoriquement, et rejette toujours, toute demande de création de fédération ou de nouvel État dans l'État malien, qui est contraire non seulement à la Constitution du Mali et aux résolutions pertinentes de l'ONU, mais également aux engagements pris dans le cadre de la feuille de route du processus d'Alger. À

cet égard, les mouvements armés doivent faire preuve de réalisme et saisir la main tendue du Gouvernement, qui a fait des offres répondant aux aspirations profondes des populations des régions du nord du pays, notamment en termes de libre administration des collectivités et de gestion des spécificités locales, dans le cadre d'une gouvernance renouvelée et partagée.

La deuxième remarque est qu'il est souhaitable que le Conseil de sécurité use de toute son influence pour amener les mouvements armés signataires de la feuille de route à accepter de travailler ensemble et de négocier de bonne foi afin de faciliter la conclusion d'un accord de paix global et définitif; à respecter scrupuleusement l'accord de cessez-le-feu du 23 mai 2014 ainsi que la déclaration de cessation des hostilités du 24 juillet 2014; à se démarquer des groupes terroristes et autres narcotrafiquants, sous peine de sanctions; et enfin, à reprendre le processus de cantonnement de leurs unités dans les plus brefs délais, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à l'accord préliminaire de Ouagadougou.

La troisième remarque est qu'au regard du retour en force des djihadistes et narcotrafiquants dans le nord du Mali et de la multiplication des agressions contre les soldats de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), le Conseil de sécurité doit prendre d'urgence les mesures nécessaires afin que la MINUSMA soit dotée de moyens appropriés pour exécuter pleinement son mandat et protéger les populations civiles et les Casques bleus qui, malheureusement, continuent encore de payer un lourd tribut sur le terrain, et à l'heure même où nous parlons.

Enfin, la quatrième remarque est que nul n'ignore que le chef du groupe terroriste Ansar Eddine, Iyad ag Aghali, qui figure depuis longtemps sur la liste du Comité contre le terrorisme, circule librement dans le nord du Mali. Il vient solennellement de prêter allégeance à l'organisation de l'État islamique à travers une fracassante déclaration médiatique. Mon pays, comme tous les pays du Sahel, court à nouveau le risque d'être la destination de hordes de terroristes déboutés d'autres régions du monde. La MINUSMA a déjà subi de très grosses pertes en vies humaines, et j'en profite pour présenter à la MINUSMA, aux pays fournisseurs de contingents ainsi qu'aux familles des victimes du terrorisme au Mali, mes condoléances les plus attristées, au nom du Président de la République du Mali, de son gouvernement et de l'ensemble du peuple malien. Mais cela ne saurait continuer. Il faut que la communauté internationale envoie aux terroristes un signal fort. C'est malheureusement le seul message auquel ils sont sensibles.

À cet égard, le Conseil devrait pouvoir envisager dans les meilleurs délais possibles, et de toute urgence si les membres le permettent, la révision du mandat de la MINUSMA et le renforcement de ses capacités et de ses moyens pour lui permettre de faire face au regain de violence sur le terrain, en rapport naturellement avec l'opération Barkhane. Peut-être le Conseil devrait-il envisager la mise en place d'une force d'intervention rapide capable de lutter efficacement contre les terroristes. Dans tous les cas, il est crucial d'empêcher que les liens avec Daech se solidifient pour embraser la région du Sahel. Pour ce faire, le Conseil de sécurité doit exiger la pleine coopération des groupes armés du nord du Mali dans la lutte contre le terrorisme, conformément aux engagements pris par ceux-ci à Alger.

Je saisis cette occasion pour remercier chaleureusement le Secrétaire général, les membres du Conseil de sécurité et l'équipe de médiation du processus d'Alger, l'Algérie en tête – dont nous saluons le travail remarquable effectué à la tête de l'équipe de médiation et en laquelle nous renouvelons également l'entière confiance du Gouvernement malien quant à sa capacité de nous amener à un accord de paix global et définitif. Nous remercions donc tous ces partenaires de la communauté internationale d'avoir clairement réaffirmé leur attachement sans faille à l'intégrité territoriale, à la souveraineté, à l'unité, ainsi qu'à la forme laïque et républicaine de l'État malien lors de la réunion de haut niveau sur le Mali qui s'est tenue à New York le 27 septembre dernier, en marge du débat général de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Je ne saurais terminer sans parler de la foi que je partage dans le processus d'Alger avec mon ami Hervé Ladsous, qui nous accompagne pour la circonstance, mais aussi de l'excellente collaboration que nous avons ici au Mali avec la MINUSMA, sous la direction de notre compagnon d'Alger, M. Albert Koenders, Représentant spécial du Secrétaire général, qui est personnellement engagé auprès de nous dans ce processus. Je salue ce grand diplomate et lui rends un vibrant hommage pour le travail formidable qu'il a accompli au Mali.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.